

# COMMUNE de CORME-ROYAL

(Charente-Maritime)

## PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 17 Décembre 2024

2024-11

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

**Date de convocation** : 11 Décembre 2024

**Présents** : Alain MARGAT, Alain DAVIAUD, Régis COMBEAU, Maurice PELAUD, Gwendoline GASTIEN (arrive à 20h10), Dominique HERVAUD, Brigitte MANSON, Jean-Marie REINE, Jean-Claude MAURIN, Jacqueline BABIN, Sylvie BARDEY, Philippe ROUSTEAU

**Absents excusés** :

Marie-Line RAMACKERS qui donne son pouvoir à Alain MARGAT

Krystel LEPLUMEY qui donne son pouvoir à Régis COMBEAU

Laurence ORMAUX qui donne pouvoir à Sylvie BARDEY

Jean-Luc LAVOIE donne pouvoir à Jean-Claude MAURIN

**Absents** :

Nathalie BRIN

Tatiana GOMBEAU

Hugues VIAUD

**Secrétaire de séance** : Brigitte MANSON est élue secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Novembre 2024
- 2) Application de la loi sur le ZAN – Interruption du travail engagé sur le PLUI
- 3) Demande de subvention pour un intervenant musical – Académie de Poitiers
- 4) Création de poste – Technicien Principal 2ème Classe.
- 5) Lettre d'intention pour l'appel à projet – Centre de Ressources Territoriales (CRT) proposé par l'EHPAD le Domaine du Grand Pré
- 6) Cession de l'ancien compresseur 100L.
- 7) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures et dix minutes constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Brigitte MANSON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Novembre 2024**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Novembre 2024.

**2. Application de la loi sur le ZAN – Interruption du travail engagé sur le PLUI**

Le Maire fait lecture de l'information envoyée par les Sénateurs Daniel LAURENT et Corinne IMBERT pour déposer une proposition de loi. Cette dernière comporte 5 articles :

- Supprimer l'objectif de réduction de 50% d'artificialisation
- Sortir les projets d'envergure nationale ou européenne de l'enveloppe des collectivités
- Repousser le calendrier de mise en conformité des documents d'urbanisme pour laisser aux collectivités le temps d'intégrer les nouvelles souplesses
- Pérenniser jusqu'en 2050 la mesure de l'artificialisation en Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)
- Remanier profondément la composition et le fonctionnement des conférences de gouvernance de la réduction de l'artificialisation (leur donner un pouvoir décisionnel)

Le 25 Novembre 2024, une réunion de gouvernance de Saintes Grandes Rives l'Agglo a eu lieu qui indique que, jusqu'à la clarification des mesures décidées par le gouvernement sur la loi ZAN, le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera interrompu 6 mois.

### **3. Demande de subvention pour un intervenant musical – Académie de Poitiers**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'ouverture « culturelle à la musique », la direction de l'école maternelle Luc Turlan de Corme-Royal sollicite la collectivité afin d'obtenir une subvention dans le but d'intégrer au projet un intervenant musical. Différents montants sont demandés en fonction des capacités financières de la collectivité, soit :

- 186.00€ (cent quatre-vingt-six Euros) pour une matinée
- 372.00€ (trois-cent soixante-douze) pour deux matinées
- 558.00€ (cinq cent cinquante-huit Euros) pour trois matinées

Dominique HERVAUD demande au Conseil Municipal si l'intervenant musical est sélectionné et si l'Association « Les petits bateleurs » a été sollicitée. Régis COMBEAU répond alors que l'intervenant a été choisi et est déjà intervenu à l'école. Dominique HERVAUD souligne le fait qu'il aurait aimé être sollicité dès le départ du projet.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder à l'école maternelle, dans le cadre de l'ouverture « culturelle à la musique », une subvention à hauteur de 186.00€ (cent quatre-vingt-six Euros) et charge le Maire de signer tout document se référant à ce dossier.

Cette dépense sera inscrite au Budget 2025.

### **4. Création de poste – Technicien Principal 2ème Classe.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu la délibération n°2024-54 du 17 Septembre 2024 créant un poste dans le cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux (Catégorie B) dans le cadre d'un recrutement,

Vu l'arrêté 01720241001069 visé par la préfecture de Charente-Maritime le 01/10/2024 portant sur la déclaration de vacance d'emploi n° V017240924000929001

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'encadrement et de travaux au service technique, que celui-ci peut être assuré par un Technicien Principal 2ème Classe,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 Contre : Laurence ORMAUX), décide :

#### **Article 1 : Création et définition de la nature du poste.**

Il est créé un poste de Technicien principal de 2ème classe à compter du 01 Janvier 2025, pour exercer les fonctions de :

- Encadrement d'une équipe du service technique.
- Gestion des espaces verts, entretiens des bâtiments communaux et gestion de la voirie.

#### **Article 2 : Temps de travail.**

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

#### **Article 3 : Crédits.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de 2025.

#### **Article 4 : Tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

## **Article 5 : Exécution.**

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents se référant à cette affaire.

### **5. Lettre d'intention pour l'appel à projet – Centre de Ressources Territoriales (CRT) proposé par l'EHPAD le Domaine du Grand Pré**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de création d'un Centre de Ressources Territorial est proposé par l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Domaine du Grand Pré ». Ce projet vise à maintenir à domicile les personnes âgées en prenant en charge les situations dites complexes et en accompagnant de manière renforcée le soin à domicile tout en s'appuyant sur une équipe de coordonnateurs EHPAD.

Ce projet comprend deux volets :

- La mobilisation des ressources au bénéfice des personnes âgées et des professionnels de santé
- L'accompagnement renforcé à domicile.

Afin de pouvoir présenter ce projet à l'Agence Régionale de Santé, l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Domaine du Grand Pré » souhaite recueillir une lettre d'intention stipulant que la collectivité encourage et soutient cette démarche.

Brigitte MANSON demande quel serait l'impact financier si la commune s'engageait dans ce projet. Alain DAVIAUD répond alors que l'EHPAD souhaite uniquement que le Conseil Municipal adhère au projet afin de présenter celui-ci à l'Agence Régionale de Santé (ARS) mais il n'y a aucun engagement pécunier. Régis COMBEAU informe que ce projet réunit trois Etablissements Publics à Coopération Intercommunale : Saintes Grandes Rives l'Agglo, les communautés de communes Coeur de Saintonge et Gémozac.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Soutient le projet de création d'un Centre de Ressources Territorial
- Autorise le Maire à rédiger et signer la lettre d'intention qui leur sera transmise.
- Autorise le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

### **6. Cession de l'ancien compresseur 100L.**

Alain DAVIAUD indique au Conseil Municipal que le compresseur Raoult Prolians (Année 2012) appartenant à la collectivité devient obsolète et n'est plus sous garantie. Le coût des réparations à effectuer sur ce matériel est important et représente le montant d'un compresseur neuf. De plus, la vente de celui-ci serait susceptible d'engager la responsabilité de la collectivité en cas de complication.

C'est dans ces conditions que le Maire propose au Conseil Municipal de céder gratuitement et en l'état ce compresseur à un agent de la collectivité qui en a fait la demande.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de céder à titre gracieux et en l'état le compresseur Raoult Prolians à l'agent de la collectivité en ayant fait la demande.
- Autorise le Maire à rédiger une attestation de cession incluant la responsabilité entière de l'acquéreur (matériel cédé en l'état) avec contre-signature de ce dernier.
- Autorise le Maire à signer tout document se référant à cette affaire
- Autorise le Maire à sortir de l'inventaire le compresseur Raoult Prolians (Année 2012)

Questions diverses :

- a) La collecte des sapins reprendra la semaine 4, à partir du 20 janvier. Celle-ci aura lieu sur le parking de la Salle Jean Fabier. Seront acceptés uniquement les sapins naturels, non flockés, sans pot en plastique.
- b) A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, les horaires de déchetterie changeront, suite au Conseil Communautaire, ces dernières ont été modifiées en ce sens :

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Total</i>
<i>Lundi</i>	X	13h30 – 17h15	3h45
<i>Mardi</i>	9h00 – 11h45	13h30 – 17h15	6h30
<i>Mercredi</i>	9h00 – 11h45	13h30 – 17h15	6h30
<i>Jeudi</i>	X	X	X
<i>Vendredi</i>	9h00 – 11h45	13h30 – 17h15	6h30
<i>Samedi</i>	9h00 – 11h45	13h30 – 17h15	6h30

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que cette information sera diffusée sur panneau Pocket. En cas de vigilance orange ou rouge, l'ouverture sera de 8h00 à 13h30. Ce point sera abordé au prochain Conseil Communautaire de Saintes Grandes Rives l'Agglo du 18 Décembre 2024.

- c) Toujours dans le cadre de la gestion des déchets, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une forte progression des coûts a lieu depuis 2022 incluant la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). De plus, il est prévu une hausse de la cotisation Cyclad. Le Président de Saintes Grandes Rives l'Agglo a imposé une augmentation des coûts de 15%. Cependant, afin d'absorber celle-ci et en recourant aux ressources du Conseil d'Exploitation de la Régie des Déchets (CERD), l'augmentation appliquée sera de 5%. Monsieur le Maire partage avec les Conseillers Municipaux les différentes grilles tarifaires. Celui-ci signale que, la part fixe est pour accéder au service et la part variable pour le forfait des 12 levées. A cela s'ajoute la tarification pour les levées supplémentaires et la mise à disposition de conteneurs. Lors des manifestations communales, un tarif pour une durée de 7 jours maximum devrait être appliqué pour les collectivités. Jean-Marie REINE demande si ces dépenses ne peuvent pas être mensualisées car certaines communes le font. Ce point sera abordé au prochain Conseil Communautaire de Saintes Grandes Rives l'Agglo du 18 Décembre 2024.
- d) Sylvie BARDEY informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été reçu afin de demander l'implantation d'un arbre à vœux sur la place des Acacias. L'avis est très mitigé pour des raisons morales. Il est alors proposé, pour l'année prochaine, de réaliser un arbre à dessin. Celui-ci pourrait être implanté sur la place des Acacias, pourrait être ensuite déplacé et emmené sur des manifestations telles que les vœux du Maire et le repas des aînés.
- e) Sylvie BARDEY demande quelles seront les personnes présentes pour le repas des aînés, l'ensemble des élus présents seront disponibles lors de cet évènement. Philippe ROUSTEAU demande s'il est possible de demander une participation financière aux aînés. Monsieur le Maire répond alors que cela sera étudié lorsque les finances seront abordées l'année suivante.

Philippe ROUSTEAU rapporte au Conseil Municipal que la Commission Matériel a eu lieu le 9 Décembre 2024. Le sujet des déchets verts a été abordé car les agents des services techniques ne savent plus où jeter ceux-ci. Une solution est alors envisagée par Saintes Grandes Rives l'Agglo. Effectivement, un agriculteur pourrait récupérer des déchets verts broyés et les mettre ensuite sur sa parcelle en amendement ou en faire du compost. Cette action est déjà réalisée sur plusieurs collectivités et c'est actuellement en négociations avec la commune de Saint-Georges des Coteaux. Philippe ROUSTEAU demande si, en fonction de ce qui est broyé, c'est une bonne action ? Le Maire répond alors que l'agriculteur qui porte ce projet, porte la responsabilité de la gestion.

Philippe ROUSTEAU demande quand est-ce qu'est prévu le démontage des décorations de Noël ? En effet, les retours de l'année passée étaient négatifs concernant le retrait anticipé.

Il indique qu'aucun retour n'a été fait de l'entreprise « AV matériel » concernant la balayeuse. De plus, il informe l'assemblée que le petit tracteur a besoin de réparations, celles-ci s'élèvent à 4 000€ et de nouveaux travaux seront nécessaires dans quelques temps. Le coût pourrait s'élever à 12 000 € au total. Philippe ROUSTEAU demande donc s'il ne serait pas préférable de changer celui-ci. Une reprise serait envisageable et s'élèverait à un montant pouvant aller de 5 000€ à 12 000€. Ces tracteurs ne sont pas vendus d'occasion, ce serait donc l'achat d'un neuf (entre 35 000 € et 50 000€).

- f) Dominique HERVAUD évoque le sujet du lamier qui devait passer. Alain DAVIAUD informe alors le Conseil Municipal qu'il sera passé le 6 et 7 Février 2025.
- g) Régis COMBEAU signale au Conseil Municipal qu'un accord émanant de la Préfecture a été reçu pour déclasser salle Jean Fabier en catégorie 3. Par conséquent, la gestion de la sécurité sera simplifiée. La prochaine réunion de sécurité aura lieu dans 5 ans.
- h) Sylvie BARDEY informe le Conseil que le vendredi 20 Décembre à 14h00 aura lieu le Noël des écoles sur la Place des Acacias. Les enfants arriveront à 14h45.

Séance levée à 21h10

Le Secrétaire de séance,

Brigitte MANSON

Le Maire,

Alain MARGAT